

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DES SOLIDARITES, DES DYNAMIQUES TERRITORIALES
ET DE LA SANTE PUBLIQUE**

Service : Mairie de proximité de Villeneuve les Salines

Rédacteur : Catherine Vallée

OBJET : stationnement rue Émile Normandin, réunion du 1/10/20

PERSONNES PRÉSENTES :

- Pour la Ville : Michel Carmona, Olivier Prentout, Pascal Laffargue, Yannick Maurin, Catherine Vallée
- Pour le CADIT : Annick Ferron, Jean-Pierre Guérin, Philippe Bouyer, Jean-Pierre Bernard
- Pour les commerçants : Madame Lhommé (Pharmacie du Perthuis), Madame Herpin (salon de coiffure).

Objectif de la réunion : échanger sur les problématiques de circulation dans la rue Émile Normandin.

- la disparition de la bande centrale : les commerçants regrettent de ne pas avoir été informés préalablement.
- la crainte des commerçants et des professionnels de santé de perdre de la clientèle faute de stationnement, d'où leur demande de places complémentaires devant la pharmacie, le cabinet de kinés et le salon de coiffure.
- la demande d'un ralentisseur au niveau de la Coop compte-tenu de la vitesse des véhicules au niveau du passage piétons et de l'enlèvement du haricot de protection précédemment installé.
- la bande cyclable : ressentie comme dangereuse car les vélos roulent sur les trottoirs.
- de nombreuses voitures ventouses dans la rue appartenant à des usagers de la gare ou du centre-ville, d'où la demande de zone bleue complémentaire.
- la vitesse excessive sur le pont de Tasdon
- le besoin de plus d'arrêts minute.

Pistes de solutions proposées :

A moyen terme :

L'étude de la rue dans les 2 ans, suite à la réalisation du boulevard des Cottés Mailles / Simone Veil.

A court terme :

- l'aménagement complémentaire d'emplacements de stationnement en bordure de trottoir car il est interdit sur la zone centrale ; il a été toléré jusqu'alors mais ne peut perdurer.

- à l'étude : une place de stationnement devant la pharmacie, en déplaçant les arceaux vélos ou en réduisant leur nombre.

- la création d'une aire de livraison sur 2 places face à la pharmacie

- la réalisation de 3 places de stationnement en zone bleue avec une tolérance d'1 h devant le cabinet de kinés.

- une plus grande amplitude de la zone bleue ; de 9h à 19h et non plus à partir de 11h.

- sur les zones de livraison, la tolérance de stationnement est de 20 mn.

- la vérification de l'avaloir en amont et en aval du bar restaurant Hayden suite aux inondations dans la rue de l'île Bouchard et la rue Emile Normandin lors des dernières fortes pluies.